

A la suite d'un bac en haute école, l'accès à l'université sera plus facile

■ Dès septembre, l'année préparatoire disparaît, et le nombre de passerelles possibles augmente considérablement.

C'est une bonne nouvelle pour les étudiants. A partir du mois de septembre se concrétisera la réforme du système des passerelles. Cette réforme, menée par l'Ares, l'académie qui chapeaute l'enseignement supérieur, fait suite au décret Paysage du ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS).

1 A quoi servent les passerelles ?

Concrètement, une passerelle est ce qui permet à un étudiant qui a réalisé un bac en haute école, en école supérieure des arts ou dans une école de promotion sociale, de poursuivre ses études en entamant un master universitaire. Dès la rentrée académique du mois de septembre, le nombre des passerelles possibles augmentera significativement, et l'année préparatoire qui présidait à certaines inscriptions en master sera définitivement supprimée.

2 Quelles sont les conditions liées au nouveau système ?

Si les légendaires années préparatoires n'existeront plus, l'inscription en master ne sera évidemment pas tout à fait libre non plus.

Les étudiants devront avant tout se conformer aux passerelles existantes qui ont été définies par l'Ares. Ces passerelles répondent à une logique académique. Il sera évidemment impossible de passer d'un bac en sciences humaines, vers un master en ingénierie civile par exemple. Le nombre de ces passerelles s'est néanmoins sensiblement étoffé dans l'ensemble des universités (l'UCL en présente ainsi 70).

L'Ares a ensuite défini, pour chaque passerelle, le nombre de crédits (d'heures de cours) supplémentaires que l'étudiant devra réaliser pour se mettre à jour. Pour passer du bac X au master Y par exemple, l'étudiant devra réaliser, en plus du

programme du master, 30 crédits supplémentaires. L'Ares a fixé pour chaque passerelle le nombre minimum et maximum de crédits qu'une université peut demander à un étudiant de rattraper.

Enfin, une fois sa passerelle choisie, l'étudiant se rendra auprès du jury du master souhaité. Celui-ci aménagera son programme de cours. Il évaluera quels sont les cours qu'il doit rattraper, et quand.

"Ce que devra rattraper l'étudiant peut correspondre à une année préparatoire complète, c'est-à-dire 60 crédits, signale Marc Lits, prorecteur à l'enseignement de l'UCL. Mais la grande différence est qu'il pourra directement intégrer le master, et non plus devoir tout réussir durant une année préparatoire, avant de pouvoir en suivre les cours."

3 Quels sont les avantages et les défis de la réforme ?

"Cette réforme favorisera la mobilité socioprofessionnelle", note Pierre Reman, président du jury de l'école des sciences du travail au sein de la faculté des sciences économiques et sociales de l'UCL. "Elle est une belle opportunité pour les étudiants qui avaient entamé des études en haute école et qui souhaitent se tourner vers l'université. Elle l'est également pour des personnes qui travaillent, et qui souhaitent davantage se former, notamment grâce à des masters en horaires décalés. La gestion de ces passerelles constituera un vrai défi sur le plan administratif et pédagogique, mais les avantages seront multiples."

"Cette réforme va dans le sens des évolutions de la société, conclut Marc Lits. On n'envisage plus ses études comme auparavant. Les étudiants sont plus mobiles, et davantage de professionnels reviennent se former. 1 200 étudiants profitent chaque année des passerelles UCL, mais je pense que ce chiffre augmentera."

BdO

1200

étudiants

L'UCL est l'université francophone qui accueille le plus d'étudiants qui profitent d'une passerelle pour rejoindre un master.

Avec la réforme des passerelles, ce chiffre devrait croître ces prochaines années.